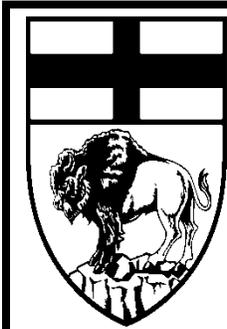


Mercredi 24 février 2016



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

FEUILLETON N° 18
ET AVIS

CINQUIÈME SESSION, QUARANTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

QUESTIONS ORALES

PÉTITIONS

M. SCHULER
M. EICHLER
M. PEDERSEN
M. EWASKO
M. PIWNIUK
M^{me} ROWAT
M. WISHART
M. CULLEN
M. SMOOK

GRIEFS

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M. le *ministre* ROBINSON

(N° 4) — *Loi modifiant la Loi sur la Commission manitobaine d'aménagement de la route située du côté est (construction de la « route Freedom »)/The Manitoba East Side Road Authority Amendment Act (Constructing Freedom Road)*

(M. BRIESE — 25 min)

DEUXIÈME LECTURE

M. le *ministre* ALLUM

(N° 3) — *Loi sur les politiques visant à contrer la violence à caractère sexuel et le harcèlement sexuel dans les établissements postsecondaires (modification de diverses dispositions législatives)/The Post-Secondary Sexual Violence and Sexual Harassment Policies Act (Various Acts Amended)*

M. le *ministre* NEVAKSHONOFF

(N° 5) — *Loi sur la gestion des eaux de surface (modification de diverses lois visant la protection des lacs et des terres humides)/The Surface Water Management Act (Amendments to Various Acts to Protect Lakes and Wetlands)*

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

M. le *premier ministre* SELINGER

(N° 6) — *Loi sur l'appui à l'essor de la francophonie manitobaine/The Francophone Community Enhancement and Support Act*

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 9) — *Loi modifiant la Loi sur le recouvrement des petites créances à la Cour du Banc de la Reine/The Court of Queen's Bench Small Claims Practices Amendment Act*

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 10) — *Loi modifiant la Loi sur la confiscation de biens obtenus ou utilisés criminellement/The Criminal Property Forfeiture Amendment Act*

M. le *ministre* CHIEF

(N° 12) — *Loi modifiant la Loi sur le Conseil consultatif du développement de la main-d'œuvre/The Advisory Council on Workforce Development Amendment Act*

M. le *ministre* ALLUM

(N° 13) — *Loi modifiant la Loi sur l'administration scolaire (cadre stratégique sur l'éducation et l'histoire des Premières nations, des Métis et des Inuits)/The Education Administration Amendment Act (First Nations, Métis and Inuit Education Policy Framework)*
(Recommandé par la lieutenante-gouverneure)

M. le *ministre* ROBINSON

(N° 14) — *Loi modifiant la Loi sur le Fonds de développement économique local/The Communities Economic Development Fund Amendment Act*

M^{me} la *ministre* IRVIN-ROSS

(N° 15) — *Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille (reconnaissance des soins conformes aux traditions pour les enfants autochtones)/The Child and Family Services Amendment Act (Recognition of Customary Care of Indigenous Children)*
(Recommandé par la lieutenante-gouverneure)

M^{me} la *ministre* IRVIN-ROSS

(N° 16) — *Loi sur le protecteur des enfants/The Children's Advocate Act*
(Recommandé par la lieutenante-gouverneure)

M. le *ministre* ALLUM

(N° 17) — *Loi sur l'Association des enseignants du Manitoba/The Manitoba Teachers' Society Act*

QUESTIONS ÉCRITES — ACCEPTÉES MAIS RESTÉES SANS RÉPONSE

QUARANTIÈME LÉGISLATURE — TROISIÈME SESSION

M. PEDERSEN –

13. Le ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et du Développement rural pourrait-il fournir une ventilation complète de toutes les dépenses engagées par le Conseil manitobain de commercialisation du bétail pour les exercices de 2010, de 2011, de 2012 et de 2013, y compris la réduction de la valeur inscrite des prêts et des effets à recevoir, des investissements à long terme, de la subvention provinciale de contrepartie à recevoir et de tous les actifs immobilisés?

M. HELWER –

14. Le ministre de l'Infrastructure et des Transports pourrait-il fournir une liste détaillée de tous les projets d'infrastructure, y compris les projets d'infrastructure de base entamés depuis le commencement en 2007 du premier plan d'infrastructure pluriannuel du gouvernement provincial ainsi que, pour chacun de ces projets, la date de son annonce et son coût initial, la date du début de la construction, une mise à jour annuelle sur l'état des travaux, la date de la fin des travaux et son coût final?

M. EWASKO –

15. Le ministre de l'Infrastructure et des Transports pourrait-il fournir tous les renseignements pertinents à l'égard de la réparation ou de la reconstruction du pont situé sur la RPS n° 313, y compris les études de planification initiales et finales ainsi que les rapports techniques, l'échéancier de la construction et tous les plans et les études effectués par l'Organisation des mesures d'urgence et par les services médicaux d'urgence quant aux trajets de rechange à cet endroit?

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR JEUDI

M. le *ministre* ROBINSON

(N° 18) — *Loi sur la réconciliation/The Path to Reconciliation Act*

M. GAUDREAU

(N° 202) — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi (attestations médicales)/The Employment Standards Code Amendment Act (Sick Notes)*

M^{me} STEFANSON

(N° 203) — *Loi sur la budgétisation axée sur les résultats/The Results-Based Budgeting Act*

M. EWASKO

(N° 204) — *Loi sur la prévention de la cyberintimidation/The Cyberbullying Prevention Act*

M. GRAYDON

(N° 205) — *Loi sur les droits et la protection des aînés/The Seniors' Rights and Elder Abuse Protection Act*

M. SMOOK

(N° 206) — *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail (conseillers des employeurs)/The Workers Compensation Amendment Act (Employer Advisers)*

M^{me} STEFANSON

(N° 207) — *Loi sur la participation du Manitoba au nouveau partenariat de l'Ouest/The Participation of Manitoba in the New West Partnership Act*

M^{me} STEFANSON

(N° 208) — *Loi sur la responsabilité et la transparence en matière réglementaire/The Regulatory Accountability and Transparency Act*

AVIS DE MOTIONS POUR JEUDI

PROPOSITIONS

M. PEDERSEN — Approbation sociale pour l'agriculture au Manitoba

2. Attendu :

que l'expression « approbation sociale » en agriculture désigne le degré de confiance publique accordée à une personne morale ou à un secteur de l'industrie par l'ensemble de la collectivité et de sa principale clientèle;

que la confiance du public repose sur la conviction que les activités correspondent aux attentes sociales et aux valeurs des intervenants, lesquelles ont été acquises par le biais de l'engagement, des pratiques d'exploitation et des valeurs exprimées par l'industrie;

que la confiance du public dans l'agriculture repose notamment sur l'éthique, les valeurs communes, la transparence, la certification, la vérification, les obligations en matière de sécurité alimentaire et la lutte contre les mythes et les perceptions,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à cesser de blâmer l'industrie agricole pour sa propre incapacité à mettre un terme à la dégradation de l'environnement, à ses politiques fiscales accablantes dans le secteur de l'agriculture ainsi qu'à son attitude de confrontation face à cette industrie;

que l'Assemblée législative soit exhortée à s'engager dans la promotion d'un climat d'approbation sociale envers l'agriculture qui permette de combler le manque de connaissances des consommateurs sur la provenance des aliments, lequel creuse un fossé culturel et social grandissant entre ceux qui œuvrent dans l'industrie agricole et ceux qui n'en font pas partie.